



COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL DU 11 MARS 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le VENDREDI 11 MARS 2016, à 20h30, sous la présidence de :

Mr Patrick BOUILLON, Maire de LUGNY-LES-CHAROLLES

Présents : Patrick BOUILLON, ~~Patrice DELORME~~, Victor-Emmanuel PACAUD, Catherine ZAMBELLI, Antoine-Pierre de GRAMMONT, Christophe GRIFFON, Joëlle LAMBOROT, ~~Alix LECOMTE, Sylvie LHENRY~~, Fabrice PERRIER, Rémi ROCHAY

Absents : Patrice DELORME, Alix LECOMTE et Sylvie LHENRY.

Procurations : Patrice DELORME a donné pouvoir à Victor-Emmanuel PACAUD

Alix LECOMTE a donné pouvoir à Fabrice PERRIER

Sylvie LHENRY, empêchée de dernière minute n'a pu donner pouvoir.

Secrétaire de Séance : Fabrice PERRIER (en complément de Marie-Anne GERBE, SdM présente)

Date de Convocation : SAMEDI 3 MARS 2016

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, pour ajouter à l'ordre du jour, les délibérations suivantes :

- Modification des statuts du Syndicat des Eaux,
- Retrait de la délibération pour les Indemnités d'Elus 2016-2017,
- Indemnité des Adjointes,
- Remboursement des frais du site internet.

Le Conseil adopte également à l'unanimité le P.V. de la séance du 12 février 2016.

- Modification des statuts du Syndicat des Eaux du Brionnais :

Le Maire expose au Conseil Municipal que le comité syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux du Brionnais a décidé, dans sa séance du 1er mars 2016, de modifier ses statuts en instaurant des délégués suppléants aux délégués titulaires, afin de pallier au problème du quorum.

Les communes adhérentes devant émettre un avis, le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Brionnais qui instaure des délégués suppléants aux délégués titulaires, soit deux délégués suppléants par commune.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2016-M03-11-DELIB-01	10	0	0	Acceptée

Le Conseil désigne ainsi (avec 10 voix sur 10 exprimées) MM. Patrick BOUILLON, Maire, et Mr Victor-Emmanuel PACAUD, Adjoint, comme délégués suppléants au Syndicat Intercommunal des Eaux du Brionnais.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2016-M03-11-DELIB-02	10	0	0	Acceptée

- Retrait de la délibération pour l'indemnité des Elus 2016-2017 :

Lors de la séance du 12 février dernier, le Conseil avait fixé des indemnités de fonction, pour le Maire et les Adjointes, qui n'atteignaient pas 100 % du barème maximal prévu par la loi, auquel ils avaient droit, afin de tenir compte de ce qui avait été décidé en début de mandat.

Cependant, la Préfecture, prenant compte des directives de la loi n° 2015-366 du 31/03/2015, stipulant que les maires des communes de moins de 1000 habitants ont droit à l'indemnité totale qui leur revient (soit 17 % de l'indice de référence ou 646,25 € par mois), et des exigences de l'Etat pour le respect à cette loi, considère la délibération prise comme est non réglementaire et en demande son retrait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide donc de retirer la délibération du 12 février 2016, concernant la fixation de l'indemnité du Maire à 15 % de l'indice et des Adjointes à 5.8% de l'indice, pour les années 2016-2017.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2016-M03-11-DELIB-03	10	0	0	Acceptée

- Indemnité des Adjointes :

Suite à la décision prise au sujet de l'indemnité de fonction du Maire, à mettre à 17% de l'indice de référence, fixé par les Services de l'Etat, soit 646,25 €/mois, le Conseil Municipal, sur proposition de Mr le Maire, après en avoir délibéré, donne son accord (avec 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention) pour établir également l'indemnité de fonction des adjointes au barème maximal prévu soit 6.6% de l'indice de référence soit 250 € par mois. La différence annuelle de 4k€ pour les finances municipales pourra être inscrite au budget 2016 qui n'a pas encore été voté.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2016-M03-11-DELIB-04	7	2	1	Acceptée

- Remboursement des frais d'hébergement du site internet :

Le Conseil ayant pris connaissance des frais d'hébergement du site internet de la Mairie, d'avril à décembre 2015, réglés par Mr Patrick BOUILLON, Maire, pour un montant total de 281,90 €, donne son accord (avec l'abstention du Maire, concerné par cette délibération), pour le remboursement à Mr P. BOUILLON, Maire, des frais d'hébergement du site internet de la Mairie.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2016-M03-11-DELIB-05	9	0	1	Acceptée

Il est précisé que depuis JANVIER 2016, le partenaire hébergeur du site (1and1) a accepté la mise en place du paiement réglementaire pour les collectivités locales, c'est-à-dire le mandat administratif. Ce remboursement est donc le dernier.

- Comptes Administratifs de 2015 :

Le maire présente et détaille par section et cases budgétaires, les résultats de l'exercice budgétaire opérés en 2015.

Mme Joëlle LAMBOROT, doyenne de l'assemblée, préside le vote concernant la délibération du Compte Administratif du Budget Principal de la Commune et du Service d'Assainissement.

Compte Principal de la Commune :

Dépenses de Fonctionnement 2015 :	- 188 101,58 €
Recettes de Fonctionnement 2015 :	+ 232 550,49 €
Excédent de Fonctionnement 2015 :	= + 44 448,91 €
Dépenses d'Investissement 2015 :	- 20 046,96 €
Recettes d'Investissement 2015 :	+ 38 394,70 €
Excédent d'Investissement 2015 :	= + 18 347,74 €
Résultat Budgétaire 2015 seul sans report :	= + 62 796,65 €
Excédent de Fonctionnement 2015 :	+ 44 448,91 €
Report Excédent Fonctionnement 2014 :	+ 79 331,92 €
Déficit d'Investissement de 2014 reporté :	- 33 093,70 €
Soit Excédent de Fonctionnement Définitif avec report :	= + 90 687,13 €
Excédent d'Investissement 2015 :	+ 18 347,74 €
Report Déficit d'Investissement de 2014 :	- 33 093,70 €
Soit Déficit d'Investissement Définitif avec report :	= - 14 745,96 €
Résultat de clôture 2015 Intermédiaire :	= + 75 941,17 €
Restes à réaliser en Dépenses Investissement 2015 :	- 22 550,00 €
Résultat de clôture 2015 définitif :	+ 53 391,17 €

Voté à l'unanimité, soit avec 9 voix (abstention du Maire, concerné par la délibération)

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2016-M03-11-DELIB-06	9	0	1	Acceptée

Affectation du résultat de 2015 au Budget de 2016 à établir avant le 14 Avril 2016 : votée avec 10 voix/10

- Déficit Invest de 2015 en ligne 001 des Dépenses Invest : 14 745,96 €
- Déficit Invest de 2015 en ligne 1068 des Recettes Invest : 14 745,96 € + 22 550 € soit 37 295,96 €
- Résultats de Clôture 2015 à l'Article 002 des Recettes Fonct : 53 391,17 €

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2016-M03-11-DELIB-07	10	0	0	Acceptée

Compte de Gestion de la Trésorerie Générale par de Mlle FAVROT, pour 2015 : approuvé à 10 voix/10.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2016-M03-11-DELIB-08	10	0	0	Acceptée

Service d'Assainissement :

Dépenses d'Exploitation réalisées	1 204,34 €
Recettes d'Exploitation réalisées	4 711,20 €
Soit Excédent d'Exploitation	3 506,86 €
Dépenses d'Investissement	179,31 €
Recettes d'Investissement	1 107,85 €
Soit Excédent d'Investissement	928,54 €
Excédent de clôture 2015	4 435,40 €

Voté à l'unanimité, soit avec 9 voix (abstention du Maire, concerné par la délibération)

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2016-M03-11-DELIB-09	9	0	1	Acceptée

Affectation du résultat de 2015 au Budget de 2016 : votée avec 10 voix/10

- A l'Article 001 (Recettes Investissement) 928,54 €
- A l'Article 002 (Recette d'Exploitation) 3 506,86 €

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2016-M03-11-DELIB-10	10	0	0	Acceptée

Compte de Gestion de la Trésorerie Générale par de Mlle FAVROT, pour 2015 : approuvé à 10 voix/10.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2016-M03-11-DELIB-11	10	0	0	Acceptée

- Contrat Entretien Espaces Verts :

Le contrat d'entretien proposé par l'ESAT de Paray-le-Monial, pour 2016, s'élève à 2 653,52 € TTC.

Le Conseil l'accepte (avec 9 voix et 1 abstention)

Le Maire et les Adjoints vérifieront les surfaces indiquées sur la proposition, avec les responsables techniques de l'ESAT, car il semble que les libellés des lieux ne correspondent pas aux surfaces (Orcilly, Eglise, Mairie, Cimetières), bien que la surface totale semble en phase.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2016-M03-11-DELIB-12	10	0	1	Acceptée

- Informations/Discussions :

* Le Conseil prend connaissance des résultats comptables de 2015, du CCAS, approuvés le 7 mars dernier :

Dépenses de Fonctionnement 1 649,76 €

Recettes de Fonctionnement 4 298,68 €

Excédent reporté (Art. 002) 2 468,92 €

Compte Administratif approuvé (7 voix, abstention du Président, concerné par la délibération).

Compte de Gestion de la Trésorerie Générale par de Mlle FAVROT, pour 2015 : approuvé avec 8 voix sur 8 ;

* Le Conseil ne donne pas suite aux demandes de subventions présentées dernièrement ;

* Travaux DETR 2016 : Mr le Maire donne connaissance du récépissé de la Sous-Préfecture, reçu le 22 février par ses services, pour le dossier déposé concernant la subvention DETR, pour les travaux des places et abords de l'église et des salles. Dans la mesure où l'Architecte des Bâtiments de France, auprès de qui un dossier devra être déposé pour demander son avis sur le projet concernant les sites proches du château, risque d'imposer certaines contraintes, Mr de GRAMMONT suggère de se renseigner sur une aide financière possible de l'Etat pour satisfaire les exigences de l'A.B.F. ;

* SIVOS :

↳ La préparation de la dissolution du SIVOS est reportée, en attendant que les maires concernés puissent se réunir pour en discuter ;

↳ Projet de l'Inspection académique : dans les prochaines années, un(e) directeur(trice) d'école devra diriger 4 classes ; Mme MELINE se trouvera certainement dans cette situation dès l'an prochain, pour le RPI.

- Questions diverses :

* Le Maire fait part au Conseil, qu'il a reçu d'Orange, une lettre recommandée l'information que la cabine téléphonique, située face à la Mairie-Ecole, sera prochainement retiré pour cause d'utilisation insuffisante par le public (moyenne de 6 secondes/mois) ;

* Il donne également connaissance d'une facture de l'Entreprise Eric JAYET concernant la fourniture et la pose de tuyaux en béton pour lesquelles un titre sera émis auprès des propriétaires concernés ;

* Un courrier du Vélo-Club Charollais informe la Municipalité du passage d'une course cycliste, le 9 avril prochain, en tout début d'après-midi ;

* Les devis pour les travaux de voirie ont été reçus et s'élèvent à 22 732,13 € pour la partie des routes de la commune dites « intercommunales, c'est-à-dire inscrits et financés à travers la compétence de la ComCOM du Charolais (75 % du kilométrage total), et à 6 272,52 € pour les routes dites « communales », c'est-à-dire financés en fond propres sur le budget de la Commune (25 % du kilométrage total) ;

* Haut débit : le quartier situé à proximité de l'armoire (près des salles communales) disposera de la fibre optique avant la fin de l'année 2016.

- La prochaine séance aura lieu le vendredi 8 avril à 20 h 30.

- La séance est levée à 23 heures.